



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/STM/1

Commission des réunions sectorielles et techniques
et des questions connexes

STM

POUR DÉCISION

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme des activités sectorielles: Propositions pour 2012-13

Aperçu

Question traitée

Le présent document contient les propositions du Bureau pour le Programme des activités sectorielles 2012-13. Ces propositions ont été élaborées lors d'un processus consultatif mené avec la participation des mandants tripartites et d'unités du BIT. Ces propositions visent à renforcer l'approche sectorielle de l'OIT, telle qu'elle est définie dans le cadre stratégique pour 2010-2015, et s'inspirent des résolutions de la Conférence internationale du Travail; des résultats des discussions récurrentes concernant la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable; des décisions du Conseil d'administration et des orientations données par la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes (STM); des recommandations et conclusions des réunions internationales tripartites sectorielles, des réunions d'experts et des forums de dialogue mondiaux.

Incidences juridiques

Une fois approuvé le projet de programme des activités sectorielles, le Bureau pourra mener ses travaux sectoriels pour l'exercice 2012-13.

Incidences financières

En cas d'adoption, il conviendra d'allouer les ressources correspondantes dans le cadre du budget consacré au Programme des activités sectorielles pour 2012-13 et aux activités des autres unités.

Mesure/décision demandée

Paragraphe 57.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

GB.310/STM/3/4; GB.304/PFA/2(Rev.); GB.309/12/2.

Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Pacte mondial pour l'emploi.

Introduction

1. Après un processus de consultation mené auprès des partenaires sociaux par l'intermédiaire des organes consultatifs et d'autres unités du BIT, le Bureau propose que le Programme des activités sectorielles suivant soit élaboré en 2012-13 pour huit groupes de secteurs¹. Sur la base de l'analyse des principales tendances et défis propres à chaque secteur, le programme a intégré de nouvelles activités que le Bureau doit déployer pendant la période biennale en collaboration avec le Département des activités sectorielles (SECTOR), d'autres unités et des bureaux extérieurs.
2. Les propositions ont été élaborées conformément aux documents de politique générale et aux cadres d'action de l'OIT de façon à contribuer:
 - a) au suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, par le renforcement du tripartisme et de la cohérence des politiques, notamment par le biais de la coopération interne avec d'autres départements du BIT et avec des organisations internationales;
 - b) à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi, en prêtant assistance aux mandants pour s'attaquer avec plus de vigueur à la crise financière et économique tout en poursuivant l'objectif de pérennité économique, sociale et environnementale au niveau sectoriel;
 - c) à l'application d'une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes, et du plan d'action correspondant, comme moyen d'assurer la mise en œuvre au niveau sectoriel de la résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent;
 - d) au renforcement des programmes par pays de promotion du travail décent, en alignant sur leurs priorités les résultats à atteindre dans les secteurs choisis au niveau national.

L'approche sectorielle de l'OIT

3. Les propositions de programme visent à promouvoir une approche spécifiquement sectorielle des travaux du BIT. Cette approche, qui est intrinsèquement intégrée, transversale et dynamique, permet au Bureau de répondre de manière exhaustive et en temps réel aux besoins propres des secteurs.
4. Lors de l'élaboration du Programme des activités sectorielles pour 2012-13, les propositions ont été formulées conformément aux priorités établies dans le cadre stratégique de l'OIT pour 2010-2015² et au projet de programme et budget pour 2012-13, dont est saisi le Conseil d'administration à la présente session. A cet égard, les propositions sont censées aider à atteindre, d'ici à la fin de 2013, les résultats suivants:

¹ Les huit groupes sont les suivants: i) agriculture, alimentation et foresterie; ii) éducation et recherche; iii) énergie et mines; iv) infrastructure, construction et industries connexes; v) secteur manufacturier; vi) services du secteur privé; vii) services publics, services de distribution et santé; et viii) transports.

² Voir *Cadre stratégique pour 2010-2015. Faire du travail décent une réalité*: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_102572.pdf; document GB.304/PFA/2(Rev.).

- les Etats Membres appliquent des normes, recueils de directives pratiques ou principes directeurs sectoriels en ratifiant une convention sectorielle ou en adoptant une loi ou réglementation qui donne effet aux principales dispositions d'une norme sectorielle, d'un recueil de directives pratiques sectorielles ou d'un principe directeur spécifique à un secteur;
 - les Etats Membres prennent des mesures significatives dans un secteur spécifique pour promouvoir l'Agenda du travail décent en mettant en place une politique ou un plan d'action aux niveaux national, régional ou local, avec un financement adéquat, afin de donner effet à des recommandations ou conclusions des réunions sectorielles de l'OIT.
5. En 2012-13, le Programme des activités sectorielles restera axé sur une application plus rigoureuse de l'Agenda du travail décent au niveau sectoriel. A cet égard, il encouragera le dialogue social dans des secteurs d'activité et des services ciblés: i) en recherchant un consensus entre les acteurs sectoriels aux niveaux mondial, régional, national et local sur des questions d'ordre public; ii) en donnant suite aux conclusions et recommandations des réunions sectorielles. Le programme continuera de promouvoir la ratification et l'application effective des normes sectorielles et d'encourager l'élaboration et la promotion de recueils de directives pratiques, de principes directeurs et de panoplies de mesures, car la mise en œuvre généralisée de ces mesures par les partenaires sociaux permettra de faire progresser l'Agenda du travail décent dans les secteurs. Enfin, il favorisera l'intégration du travail sectoriel dans les programmes par pays de promotion du travail décent en encourageant un ciblage sectoriel au niveau national. Le cas échéant, les actions menées cibleront les secteurs à potentiel élevé de création d'emplois ou les secteurs ayant enregistré des pertes d'emplois, et viseront les situations offrant des possibilités d'amélioration concrète dans les domaines de l'employabilité, des conditions de travail et du dialogue social.
6. Les moyens d'action indiqués ci-après serviront à mettre en œuvre le Programme des activités sectorielles pour 2012-13:
- a) application des normes et instruments internationaux du travail spécifiques à des secteurs: i) en encourageant la ratification et la mise en œuvre des conventions et recommandations; ii) en promouvant l'élaboration et l'utilisation d'outils sectoriels (recueils de directives pratiques, principes directeurs et panoplies de mesures);
 - b) recherche de consensus entre les mandants sur un choix de questions clés, par le biais de réunions tripartites internationales, de forums de dialogue mondiaux et de réunions d'experts;
 - c) développement et partage des connaissances par la production et la diffusion de travaux de recherche, d'études et de documents de travail aux niveaux international et national;
 - d) développement des capacités des mandants nationaux par l'exécution de programmes d'action et de projets de coopération technique, l'organisation d'ateliers nationaux, ainsi que par d'autres activités, conformément aux résultats attendus dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent;
 - e) cohérence renforcée des politiques au niveau mondial grâce à des partenariats politiques et programmatiques avec d'autres institutions des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales sur des questions sectorielles clés.

Agriculture, alimentation et foresterie

7. Les mutations structurelles subies par les systèmes mondiaux de production alimentaire sous l'effet de la crise financière mondiale et des crises liées à la flambée des prix des denrées alimentaires et du fait de l'apparition de domaines d'action nouveaux ou émergents de l'OIT, notamment la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté ainsi que l'Initiative en faveur des emplois verts, appellent à un réalignement des priorités du Bureau dans ces secteurs pendant la période 2012-13. Les domaines émergents offrent aussi l'occasion de réaligner les activités liées à l'agriculture et à la foresterie, ainsi qu'indiqué ci-après.

Promotion du Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture

8. L'agriculture, qui occupe plus d'un tiers de la main-d'œuvre mondiale, est la seconde source d'emplois dans le monde, après le secteur des services. La sécurité et la santé au travail (SST) restant une problématique majeure dans ce secteur en octobre 2010³, une réunion d'experts tripartite a adopté le Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (recueil dont est saisie la commission à la présente session, avec une demande du Conseil d'administration pour en approuver la publication)⁴.
9. Pour élargir l'application de ce recueil, le Bureau propose des activités de promotion en 2012-13. Ces activités, qui seront déployées de concert avec SECTOR, le Programme focal du BIT sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (Safework) et le secteur de l'emploi, seront axées sur la mise en œuvre effective du recueil par les mandants tripartites aux niveaux mondial, régional et national et viendront appuyer les efforts tendant à promouvoir l'emploi rural pour réduire la pauvreté. Il pourrait s'agir notamment d'activités visant à:
 - i) produire et diffuser des matériels de formation et d'information;
 - ii) assurer des formations sur le lieu de travail/au niveau de l'entreprise dans certains pays; et
 - iii) faciliter l'application du recueil dans les petites et moyennes entreprises.

Développement des capacités dans le domaine de la sécurité alimentaire

10. Les prix des produits de base et des intrants de la production alimentaire ont diminué après le record inattendu de 2008. Néanmoins, les prix du marché demeurent volatiles et, si l'on ne prévoit pas de choc similaire concernant les prix des denrées alimentaires, il n'en reste pas moins qu'une flambée des prix de l'énergie et une volatilité boursière accrue pourraient bien avoir des retombées néfastes sur l'industrie alimentaire. C'est pourquoi le Bureau propose de renforcer les capacités institutionnelles des mandants nationaux en organisant des ateliers dans quatre pays choisis (Bénin, Burkina Faso, Kenya et

³ On peut trouver des informations concernant ce recueil à l'adresse suivante: <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/techmeet/mesha10/index.htm>.

⁴ Document GB.310/STM/2/1.

République-Unie de Tanzanie), conformément à l'engagement pris par l'OIT de collaborer avec l'Equipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise alimentaire mondiale.

Développement des capacités en faveur du travail décent dans la foresterie

11. En septembre 2008, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'OIT et d'autres institutions ont fait savoir que le potentiel de création d'emplois verts peut être considéré comme «bon» pour les activités de déforestation et de reboisement, de «bon/excellent» pour l'agrosylviculture et d'«excellent» pour une gestion durable des forêts, mais que l'investissement dans la formation est indispensable à cet effet. La foresterie en général, et l'abattage en particulier, sont parmi les professions les plus dangereuses dans presque tous les pays. L'activité forestière est source de graves problèmes de santé liés à la pénibilité des travaux physiques, à laquelle s'ajoute l'exposition à des températures extrêmes, au bruit et aux vibrations.
12. Au vu de cette situation globale, le Bureau propose de tenir au moins deux activités nationales tripartites dans deux régions différentes, qui seraient axées sur le rôle du travail décent dans la foresterie et sur la promotion de la viabilité à long terme de ce secteur d'activité, le but étant de recommander des mesures que les mandants tripartites devraient prendre au niveau national.

Education et recherche

Forum de dialogue mondial sur les conditions d'emploi du personnel dans l'éducation préscolaire

13. Un Forum de dialogue mondial sur les conditions d'emploi du personnel dans l'éducation préscolaire sera organisé en 2013 pour traiter les questions qui auront été identifiées dans le cadre de l'étude internationale (qui doit être réalisée en 2011 et, le cas échéant, mise à jour en 2012) sur l'emploi et le milieu de travail dans l'éducation préscolaire.

Promotion du *Guide de bonnes pratiques concernant les ressources humaines pour la profession enseignante*

14. Suite à l'adoption, en 2010, du *Guide de bonnes pratiques concernant les ressources humaines pour la profession enseignante* et à la programmation d'un atelier pilote en 2011, le Bureau propose de tenir deux ateliers sous-régionaux, l'un en 2012 et l'autre en 2013, pour poursuivre les travaux en faveur de la diffusion et de l'utilisation de ce guide.

Développement et partage des connaissances sur la formation et l'enseignement professionnels

15. En septembre 2010, le Forum de dialogue mondial sur l'enseignement et la formation professionnels a adopté des points de consensus. Suite à cela, le Bureau propose que les travaux de recherche indiqués ci-après soient entrepris conjointement par SECTOR et le Département des compétences et de l'employabilité (EMP/SKILLS):

- a) collecte et diffusion de données statistiques et d'informations sur le développement et les besoins de compétences;
- b) les bonnes pratiques en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP);
- c) renforcement des capacités dans le cadre de la collaboration internationale, l'accent étant mis le plus possible sur la relation entre le secteur de l'éducation et des secteurs émergents et importants.

Développement des connaissances en appui au Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts (CEART)

16. En préparation de la 11^e session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant, que l'OIT doit accueillir en 2012, il est proposé que des études hautement prioritaires soient préparées conjointement avec l'UNESCO.

Energie et mines

Programme d'action sur l'amélioration de la sécurité et de la santé dans le secteur minier

17. Etant donné le nombre toujours très élevé d'accidents mortels dans les mines partout dans le monde, le Bureau propose d'élaborer des programmes d'action pour améliorer la sécurité et la santé dans ce secteur, dans au moins trois pays choisis. Ils seront élaborés sur la base d'analyses nationales qui auront dégagé les principaux éléments à partir desquels il sera possible d'apporter des améliorations au niveau du pays et de l'entreprise. Les pays participants seront désignés en consultation avec les mandants, en fonction des priorités des programmes par pays de promotion du travail décent et compte tenu de la situation de la SST dans leur industrie minière.

Evaluation des incidences sur le travail des nouvelles technologies de réduction de l'empreinte carbone

18. Il est proposé que les incidences des nouvelles technologies de réduction de l'empreinte carbone sur le travail fassent l'objet d'une évaluation succincte qui permettrait d'avoir un aperçu des techniques existantes (piégeage, stockage) et que l'on ébauche les mesures que ces nouvelles technologies devraient inciter à prendre à l'avenir dans les mines de charbon (eu égard à leurs incidences sur la SST et aux compétences qu'elles requièrent). Ce document serait présenté à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes pour discussion.

Forum de dialogue mondial sur les besoins futurs de compétences et de formation dans l'industrie du gaz et du pétrole

19. L'industrie du gaz et du pétrole est confrontée à une grave pénurie de travailleurs qualifiés, conséquence de la situation démographique. Dans les toutes prochaines années, les

travailleurs expérimentés de ce secteur seront nombreux à prendre leur retraite, et les jeunes travailleurs hautement qualifiés seront moins nombreux à s'engager dans cette branche. D'où la nécessité pour ce secteur d'activité de remédier à la grande pénurie de compétences prévue s'il veut préserver sa croissance. La formation est aussi un impératif pour les opérations de sécurité dans les installations gazières et pétrolières.

20. Compte tenu des conclusions de la Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution (mai 2009), qui soulignent que c'est aux opérateurs qu'incombe la responsabilité générale de la sécurité et de la santé au travail dans les opérations impliquant les entrepreneurs et les sous-traitants, lesquels devraient aussi se conformer aux systèmes généraux de gestion de la sécurité des opérateurs, il est proposé de tenir un forum de dialogue mondial sur les compétences et la formation qui seront requises à l'avenir pour travailler dans l'industrie gazière et pétrolière. Ce forum aura pour objectif d'évaluer la structure actuelle des compétences et de la main-d'œuvre ainsi que les futurs besoins de compétences et de formation et d'enseignement professionnels, et de définir une formation efficace en matière de sécurité à l'intention des entrepreneurs et des sous-traitants, afin de créer davantage d'emplois décents dans l'ensemble de ce secteur.

Infrastructure, construction et industries connexes

21. Ces secteurs rencontrent des difficultés diverses, comme en témoignent les nombreux problèmes de santé et accidents. La négociation collective se ressent du recours à la sous-traitance et de la précarisation de l'emploi. On peut également citer la part importante de l'emploi informel, l'absence de sécurité sociale et d'assurance contre les accidents dans divers pays, et les maigres ressources disponibles pour la formation, tant pour les travailleurs que pour les entreprises.

Promotion du module de formation à la sécurité et la santé au travail dans la construction (Construction OS&H)

22. Sachant que la construction reste l'un des secteurs les plus dangereux de l'économie, le Bureau a produit récemment un module de formation complet sur la SST dans ce domaine⁵. Ce matériel s'adresse spécifiquement aux quatre principaux groupes de participants de ce secteur d'activité: clientèle, équipes de conception et de gestion des projets, entreprises de construction («entrepreneurs»), travailleurs; il est également utile à d'autres groupes tels que les inspecteurs (agents de l'Etat) et les agents chargés de la sécurité dans l'entreprise. Au cours du présent exercice biennal, SECTOR organise un cours pilote en République-Unie de Tanzanie et traduit le module en espagnol. Dans le prolongement des efforts entrepris par l'OIT et ses mandants, le Bureau propose d'organiser au moins un cours de formation par région (Asie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes) en 2012-13 pour étendre l'utilisation de ce module à d'autres pays.

⁵ Le module de formation *Construction OS&H* est mis gratuitement à disposition à l'adresse: <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/sectors/constr/download/overview.pdf>.

Développement des capacités concernant le secteur de la construction

23. Il est proposé d'organiser une réunion sous-régionale centrée sur les pays de la Communauté de l'Afrique orientale (CAO) pour examiner une approche intégrée du dialogue social, de l'élaboration de politiques sectorielles nationales et du renforcement des capacités. Cette réunion rassemblera des clients, entrepreneurs, professionnels, inspecteurs du travail et syndicats des secteurs public et privé, qui élaboreront des propositions communes visant à promouvoir le travail décent dans le secteur de la construction.

Secteur manufacturier

Etude des besoins futurs de compétences dans la production de métaux de base

24. Conscient de la pression qui ne cesse de s'exercer sur la production de métaux de base, ainsi qu'il ressort des discussions sur le changement climatique et des appels particulièrement pressants pour que le secteur modifie ses procédés de manière à réduire son empreinte carbone, le Bureau propose de réaliser une étude sur les futurs besoins de compétences dans la production de métaux de base, en étroite collaboration entre SECTOR et le Département des compétences et de l'employabilité (EMP/SKILLS).

Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique

25. Il est proposé d'organiser un forum de dialogue mondial pour discuter d'initiatives à prendre en vue de promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique. Ce forum étudierait la possibilité de lancer des initiatives propres à favoriser le dialogue social afin que les industries chimique et pharmaceutique deviennent plus performantes en la matière, en particulier dans les petites et moyennes entreprises.
26. Souscrivant à la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN), le débat pourra évaluer dans quelle mesure les initiatives concernant la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les relations avec les initiatives volontaires émergentes pourraient être encouragées aux niveaux mondial et national dans les industries chimique et pharmaceutique.

Développement des capacités en matière de dialogue social dans les industries mécaniques et électrotechniques

27. A la lumière des conclusions de la Réunion tripartite sur la production de composants électroniques pour les industries de l'informatique (avril 2007) (en particulier paragraphes 6 et 9) et des enseignements tirés des travaux en cours en Indonésie et au Viet Nam, il est proposé de poursuivre les travaux sectoriels dans l'industrie de l'électronique et de les étendre éventuellement à d'autres pays, en consultation avec les partenaires sociaux et en coopération avec le Programme sur l'amélioration des conditions de travail.

Développement des capacités en matière de SST dans les industries mécaniques et électrotechniques

28. Du fait de l'augmentation rapide du volume d'équipements électroniques frappés d'obsolescence, au point que leur évacuation et leur recyclage représentent aujourd'hui un vaste secteur d'activité dans de nombreux pays (surtout en Asie et en Afrique) et que l'emploi dans le secteur du recyclage des déchets de produits électroniques est en majeure partie informel et dangereux, il est proposé d'encourager, dans certains pays, des pratiques de recyclage qui garantissent la sécurité et la santé des travailleurs. Ces activités, qui s'inscriraient dans le cadre de l'Initiative emplois verts lancée par l'OIT, consisteraient éventuellement à déterminer où s'effectue le recyclage des déchets électroniques et dans quelles conditions, à pointer les meilleures pratiques, à permettre à toutes les parties prenantes d'accéder plus facilement aux informations relatives à la sécurité et la santé ainsi qu'aux équipements requis, à encourager le dialogue social dans l'industrie de recyclage de déchets électroniques et à faciliter la formalisation de l'emploi informel.

Programme d'action pour améliorer la compétitivité du secteur des textiles et de l'habillement grâce au travail décent

29. Pour contribuer à une mondialisation équitable dans ce secteur, ces dernières années l'OIT a mis en œuvre, dans certains pays (Egypte, Maroc, Philippines, Roumanie, Sri Lanka, Tunisie), un programme d'action intégré visant à améliorer la compétitivité du secteur grâce au travail décent. Ce programme a pour principal objectif d'arrêter, avec l'appui des comités directeurs tripartites nationaux, une stratégie socio-économique propre à garantir la viabilité des entreprises grâce à une compétitivité accrue, à faciliter le dialogue social et à améliorer les conditions de travail.
30. Le Bureau propose de mener des activités de suivi du programme d'action dans certains pays, en collaboration avec le Programme sur l'amélioration des conditions de travail, et de développer la recherche appliquée sur les meilleures pratiques résultant de la mise en œuvre du programme d'action.

Evaluation des moyens de renforcer la sécurité et la santé au travail dans l'industrie de la construction navale

31. Le Bureau propose d'évaluer les moyens de renforcer la sécurité et la santé au travail dans l'industrie de la construction navale. Ce secteur a connu une forte expansion pendant les années qui ont précédé la crise économique. Il en est résulté une détérioration des conditions de travail, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'accidents.

Transports

Promotion de la convention sur le travail maritime (MLC), 2006

32. Les efforts pour promouvoir la convention sur le travail maritime (MLC), 2006, seront poursuivis avec la collaboration de SECTOR et du Département des normes internationales du travail (NORMES) dans le cadre de l'exécution du plan d'action. Il est proposé de s'attacher essentiellement à élaborer des matériels de formation concernant la MLC, 2006, destinés aux armateurs et aux gens de mer, respectivement. L'élaboration de directives

concernant la formation de cuisiniers de navire serait une autre priorité. Il est également proposé de réaliser une étude visant à évaluer les conditions de travail actuelles dans le secteur de la navigation fluviale et de déterminer quels éléments de la MLC, 2006, pourraient s'appliquer à ce secteur.

Promotion de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007

33. Dans le cadre du suivi de la résolution adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2007⁶, le Bureau propose de convoquer un forum de dialogue mondial pour la promotion de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, dans le cadre du plan d'action (2011-2016), qui a été approuvé par le Conseil d'administration à sa 309^e session (novembre 2010)⁷ et vise à améliorer les conditions de travail des pêcheurs grâce à une large ratification et à l'application effective de la convention n° 188.
34. Pour aider certains pays à donner effet à la convention n° 188, il est proposé de déployer des activités de renforcement des capacités en utilisant les manuels suivants, récemment publiés (en version anglaise seulement): *Handbook for improving living and working conditions on board fishing vessels* (manuel pour l'amélioration des conditions de vie et de travail à bord des navires de pêche) et *Training manual on the implementation of the Work in Fishing Convention, 2007 (n° 188)* (manuel de formation sur l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007).

Développement des capacités dans les ports

35. Pour promouvoir l'application des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire, que la réunion d'experts doit adopter en novembre 2011, il est proposé d'en promouvoir l'application, notamment par le renforcement des capacités nationales.
36. Sur la base des conclusions d'une étude réalisée en 2010, il est proposé d'élargir le Programme de formation des travailleurs portuaires en y incluant la formation destinée aux travailleurs portuaires employés dans les terminaux vraciers.

Promotion d'outils pour le secteur ferroviaire

37. Pour promouvoir le dialogue social dans le secteur des chemins de fer au niveau international et promouvoir une plus grande sécurité ferroviaire, il est proposé d'élaborer un guide pratique.

Promotion de l'application des Directives OMI/OIT/ONU/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (édition 1997)

38. Pour s'assurer de leur pertinence, le Bureau propose que le BIT revise les *Directives OMI/OIT/ONU/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport*

⁶ Résolution concernant la promotion de la ratification de la convention sur le travail dans la pêche, Conférence internationale du Travail, 96^e session (Genève, 2007).

⁷ Voir document GB.309/12/2(Rev.), paragr. 33.

(édition 1997), en collaboration avec l'OMI et l'ONU/CEE. On trouvera plus de détails sur les modalités, en particulier sur la création d'un groupe de travail OMI/OIT/ONU/CEE, dans le document GB.310/STM/3/4, qui est également soumis à la commission au cours de la présente session.

Forum de dialogue mondial chargé d'examiner les effets de la crise économique mondiale sur l'industrie de l'aviation civile

39. Il est proposé d'organiser un forum de dialogue mondial pour examiner les effets de la crise économique sur l'industrie de l'aviation civile, afin de parvenir à une analyse commune des difficultés rencontrées par ce secteur du fait de l'évolution structurelle, à une meilleure compréhension de l'impact global du modèle de transport à bas coût et à un consensus pour adopter une approche commune susceptible de favoriser la durabilité de ce secteur d'activité.

Etude des conditions de travail des femmes dans le secteur des transports

40. Il est proposé de réaliser une étude pour évaluer les conditions de travail des femmes dans le secteur des transports, le but étant de trouver le moyen de les améliorer.

Services du secteur privé

Etude des relations de travail et de leur impact sur le travail décent dans les médias, la culture et les services de télécommunication

41. Il est proposé de réaliser une étude comparative (qui tienne compte de la recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006) sur les relations de travail et leur impact sur le travail décent dans les médias, la culture, les arts graphiques et les services de télécommunication, afin d'améliorer les conditions de travail et le dialogue social dans ces deux secteurs. Cette étude pourrait également servir de document de base à un éventuel forum de dialogue mondial sur cette question.
42. Cette proposition concerne essentiellement les secteurs d'activité qui s'appuient sur un noyau de plus en plus réduit de salariés permanents et une proportion croissante de travailleurs occasionnels embauchés à temps partiel, sur une base temporaire ou au gré des projets, avec une prédominance de contrats free-lance, d'accords passés avec des travailleurs indépendants et d'autres arrangements contractuels.

Renforcement de la capacité à développer des compétences dans les services postaux

43. Il est proposé de consacrer un séminaire sous-régional de dialogue social au développement des compétences dans les services postaux d'Europe orientale (pays non membres de l'UE) et d'Asie centrale afin de poursuivre, dans différentes régions, la série de séminaires de dialogue social entamée en 2000 par l'OIT et l'Union postale universelle. Le développement des compétences dans les services postaux de ces pays est d'une importance cruciale au moment où ils s'efforcent de s'adapter à l'évolution technologique

accélérée, à la restructuration, à la dérégulation, à l'impact de la crise financière et économique et à la concurrence de nouveaux opérateurs.

Etude sur l'impact de l'application de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997

44. Il est proposé de réaliser une étude sur l'impact de l'application de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, dans les pays qui l'ont ratifiée (en se focalisant sur les pays non membres de l'UE) et de comparer les conclusions de cette étude avec les conditions prévalant dans les pays qui n'ont pas ratifié ladite convention (avec une attention toute particulière pour les pays où le marché des agences d'emploi privées a connu un essor rapide, notamment l'Egypte, la France et les Philippines), compte tenu du cadre de fonctionnement de ces agences, des conditions d'emploi (contrats de travail, utilisation d'agences d'emploi privées et remplacement de postes directs et permanents par des travailleurs fournis par l'agence), ainsi que du traitement et des avantages annexes (salaire et prestations de maladie et de vieillesse). L'étude proposée pourrait servir de base à la tenue éventuelle d'un forum de dialogue mondial sur cette question.
45. Cette proposition vise à encourager la poursuite des efforts destinés à encourager la ratification et la mise en œuvre de la convention n° 181, en soulignant le rôle joué par les modèles sociaux (nationaux ou sectoriels) dans la définition du cadre réglementaire de fonctionnement des agences d'emploi privées.

Recherche sur le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme

46. Dans le droit fil des discussions qui ont eu lieu au Forum de dialogue mondial sur l'hôtellerie, la restauration et le tourisme en novembre 2010⁸, et conformément aux demandes de suivi concernant le Pacte mondial pour l'emploi, le Bureau propose de recueillir des statistiques, de compiler des informations sur les meilleures pratiques et de suivre et analyser les tendances en matière d'emploi, de conditions de travail, de salaires, d'activités des entreprises et de propriété dans ce secteur, au niveau régional, mais aussi mondial, en particulier dans les petites et moyennes entreprises.

Finance

47. Dans le prolongement des résultats du Forum de dialogue mondial sur l'incidence de la crise financière sur les travailleurs du secteur financier et conformément au Pacte mondial pour l'emploi, il est proposé de procéder à une évaluation des politiques suivies par certains pays pour donner effet aux recommandations contenues dans le Pacte en rapport avec le perfectionnement, la mise à niveau et la reconversion des travailleurs dans le contexte des pertes d'emplois spécifiques au secteur financier. Pour aider les Etats Membres à appliquer de telles politiques, il conviendrait d'envisager la tenue de réunions aux niveaux national ou sous-régional.

⁸ Forum de dialogue mondial sur les nouveaux développements et défis dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme et leur impact sur l'emploi, la mise en valeur des ressources humaines et les relations professionnelles (Genève, 23 et 24 novembre 2010).

Services publics, services de distribution et services de santé

Promotion de la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978

48. A l'appui des priorités définies dans quatre programmes par pays de promotion du travail décent en rapport avec la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, il est proposé de développer des activités spécifiques (ateliers, appui technique) pour promouvoir la ratification de la convention et apporter une assistance ciblée à sa mise en œuvre effective, conformément aux besoins et priorités définis dans ces programmes, en coordination avec SECTOR, le Département des relations professionnelles et des relations d'emploi (DIALOGUE) et le Département des normes internationales du travail (NORMES).

Renforcement de la capacité à mener une réforme de l'administration publique

49. Des activités seraient déployées en vue de promouvoir le dialogue social dans les processus de réforme des régimes de pension dans l'administration publique au Libéria, en République dominicaine et dans un autre pays d'Asie, dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent.

Programme d'action sur le renforcement du dialogue social dans le secteur des services de distribution

50. Il est proposé de déployer, au Pérou et aux Philippines, des activités de suivi du Programme d'action sur le renforcement du dialogue social dans le secteur des services de distribution, en ciblant les services d'approvisionnement en eau dans l'optique de favoriser des partenariats entre les opérateurs de ces services.
51. Dans le cadre des initiatives de dialogue social en cours, un appui serait apporté au développement du dialogue social pour les réformes des services de distribution dans la région sub-saharienne.

Recherche sur le renforcement des compétences dans le domaine des énergies renouvelables

52. Des activités seraient déployées pour donner suite aux travaux de recherche menés par la Commission européenne sur le développement des compétences nécessaires pour exploiter les énergies renouvelables, y compris le projet Desertec, financé par l'Union européenne, comme moyen de mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi dans certains pays.

Promotion des Directives conjointes OIT/OMS/ONUSIDA sur l'amélioration de l'accès des professionnels de la santé aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien pour le VIH et la tuberculose

53. Dans le cadre du suivi de l'accord donné par le Conseil d'administration à sa 309^e session, le Bureau propose d'œuvrer dans certains pays, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'ONUSIDA, en faveur de l'application des nouvelles Directives conjointes OIT/OMS/ONUSIDA sur l'amélioration de l'accès des professionnels de la santé aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien pour le VIH et la tuberculose. Cette activité viserait essentiellement à définir des stratégies par pays pour l'élaboration d'outils pratiques sur la base desdites directives, et pour leur mise à l'essai sur le lieu de travail.

Promotion du Cadre global OIT/OMS pour les programmes nationaux de sécurité et de santé au travail s'adressant aux professionnels de la santé

54. Le Bureau propose d'apporter son assistance à certains pays en collaboration avec l'OMS pour soutenir leurs efforts tendant, par la voie du dialogue tripartite, à incorporer, dans les plans d'action nationaux, le nouveau Cadre global pour les programmes nationaux de sécurité et de santé au travail s'adressant aux professionnels de la santé. La mise en œuvre viserait à encourager une approche tripartite des conditions de travail des professionnels de la santé pendant le processus de renégociation des plans nationaux.

Programme d'action sur la migration internationale des professionnels de la santé

55. Le Bureau propose de donner suite au Programme d'action sur la migration internationale des professionnels de la santé au Kenya, compte tenu des priorités du programme de promotion du travail décent dans ce pays.

Autres activités

56. Sous réserve de ressources disponibles et de nouvelles discussions et consultations, le Bureau propose d'étudier la possibilité de déployer les activités supplémentaires suivantes:

Renforcement des capacités par:

- a) l'élaboration d'outils pour la promotion des Directives OMI/OIT sur le traitement équitable des gens de mer en cas d'accident maritime;
- b) l'élaboration d'un outil pour permettre de mieux évaluer la sécurité et la santé des pêcheurs en mer;
- c) la tenue d'ateliers et l'élaboration d'outils pour diffuser les conclusions des études d'impact sur l'emploi de la sous-traitance dans les services de distribution;
- d) l'application de la méthodologie Health-WISE pour améliorer les conditions de travail des professionnels de la santé exerçant dans les centres de soins de certains pays, l'accent étant mis sur l'élaboration de plans stratégiques d'application de cette méthodologie en fonction des ressources disponibles et des plans de mobilisation de

ressources, et en collaboration avec les partenaires sociaux et les membres du groupe tripartite d'experts OIT/OMS;

- e) la révision ou l'actualisation du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports (adopté en 2003);

Thèmes de recherche:

- f) l'évolution des conditions d'emploi du corps enseignant dans l'éducation supérieure;
- g) les diverses catégories de personnel de soutien scolaire et de personnel non enseignant; il serait procédé à un inventaire des statistiques de base et au recensement des types de relation de travail dans différents pays;
- h) les relations de travail dans les services relatifs aux biens immobiliers;
- i) les conditions de travail et le dialogue social dans le secteur de la restauration; il s'ensuivrait une réunion, qui reste à programmer, au cours de laquelle seraient présentées les conclusions et examinés les domaines d'intérêt mutuel pour les futures activités dans ce secteur;
- j) la part que représente la main-d'œuvre fournie par les agences d'emploi privées dans l'hôtellerie, et plus particulièrement dans le domaine des tâches ménagères, et les effets de ces relations de travail sur les conditions d'emploi et le dialogue social; s'ensuivrait un atelier au cours duquel seraient définies les étapes ultérieures;
- k) les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes dans l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, dans tous les pays et toutes les régions;
- l) le rôle de l'investissement direct étranger associé au tourisme, ainsi que ses effets sur la création d'emplois et sur les questions liées à la responsabilité sociale des entreprises;
- m) le rôle des accords-cadres internationaux dans l'hôtellerie, la restauration et le tourisme;
- n) les effets probables à long terme de l'évolution démographique, des changements des mentalités et des comportements sur l'emploi, sur les pratiques des entreprises et sur la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur du tourisme;
- o) les pêcheurs migrants (étude réalisée conjointement par SECTOR et le Programme des migrations internationales (MIGRANT));
- p) l'emploi et le dialogue social tout au long de la chaîne logistique mondiale du secteur automobile, compte tenu d'autres travaux de recherche internes;
- q) la réglementation relative au tabac, et ses effets sur l'emploi dans le secteur du tabac;

Autres catégories de travaux:

- r) forum de dialogue mondial sur la production alimentaire mondiale;

- s) 21^e session du Comité intergouvernemental de la convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome, 1961)⁹;
- t) activités pour répondre au besoin d'assistance humanitaire face aux actes de piraterie, et identification des mécanismes d'appui appropriés pour les gens de mer;
- u) vue d'ensemble des initiatives et études conduites par d'autres organisations internationales et d'autres organes réglementaires pour évaluer les effets potentiels des nanomatériaux sur la sécurité et la santé au travail dans l'industrie chimique.

57. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:

- a) *d'approuver le programme d'activités sectorielles proposé sous réserve des décisions qui seront prises par la Conférence au sujet du programme et budget 2012-13; et*
- b) *de charger le Bureau d'encourager les gouvernements de tous les Etats Membres à participer aux réunions sectorielles tripartites en 2012-13.*

Genève, le 8 février 2011

Point appelant une décision: paragraphe 57

⁹ Il a été décidé que le Bureau sera chargé d'accueillir le secrétariat et la prochaine session de ce comité intergouvernemental, mais que des discussions entre l'OIT, l'UNESCO et l'OMPI concernant la date, l'ordre du jour et les modalités d'organisation devront avoir lieu au moins neuf mois à l'avance, cette session pouvant se tenir éventuellement en 2012-13. Voir le *Rapport de la 20^e session ordinaire du Comité intergouvernemental de la convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome, 1961)*, 7-9 sept. 2009: http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=129818.